

Alliance

AUTORITÉS LOCALES
SOCIÉTÉ CIVILE POUR UNE
AUTRE GOUVERNANCE DES
Migrations

PANORAMAS DES ALLIANCES ENTRE AUTORITÉS LOCALES ET SOCIÉTÉ CIVILE : VERS UN SOCLE COMMUN DES TERRITOIRES

L'Alliance Migrations est un projet fondé et animé par :



Pour un accueil inconditionnel et une citoyenneté universelle

Vers un socle commun des territoires

Alors que les États persistent dans leurs politiques de fermeture des frontières et de restriction de l'accès aux droits, les territoires sont en première ligne dans le non-accueil qui en est la conséquence. Les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile répondent aux urgences liées à la précarisation de la population, tout en cherchant à promouvoir des changements politiques pérennes. Contraintes juridiquement, par la nature régaliennne de la gestion des migrations, financièrement par le manque de moyens alloués aux autorités locales pour la prise en charge des nouveaux et nouvelles arrivant.es et politiquement par la prédominance des discours xénophobes et racistes qui sont véhiculés par les groupes d'extrême droite, les acteurs locaux s'emploient à agir en respectant les valeurs d'hospitalité, de solidarité et de vivre-ensemble.

La migration, comme de nombreux enjeux mondiaux, est un fait qui dépasse les cadres nationaux. Elle ne peut être considérée séparément par chaque État ou un groupe d'États, car c'est un phénomène global, naturel et intemporel, qui contribue à l'économie, à la diversité et la cohésion sociale des sociétés d'origine et d'accueil. Les villes ne connaissent pas de frontières entre elles au sein d'un même pays. Ensemble, avec les acteurs de société civile de leur territoire, elles sont nombreuses à revendiquer un accueil digne, au-delà de toute couleur politique. Conscientes du caractère transfrontalier des enjeux de l'accueil, elles se rassemblent en réseaux nationaux, régionaux ou internationaux, créent des alliances pour porter collectivement un autre discours politique, fondé sur des réalités de terrain et co-construit avec la société civile.

C'est ainsi que **l'Alliance Migrations a été initiée par l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) et l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (OCU)**, fondée par Emmaüs international, CCFD-Terre solidaire, Mouvement Utopia et le réseau Espacio Sin Fronteras. Au sein de cette dynamique, autorités locales et acteurs de la société civile s'organisent pour construire un filet de dignité inconditionnel et promouvoir un autre projet de société, fondé sur 3 piliers fondamentaux et interdépendants, qui composent le Socle commun des territoires :

- **La garantie d'une citoyenneté locale qui permette à chaque habitant.e de participer à la vie politique de sa ville**
- **La promotion de l'interculturalité comme vecteur d'inclusion et de cohésion sociale**
- **La garantie d'un accès inconditionnel aux droits.**

Ce socle commun a été construit par un processus de recensement d'initiatives mises en place dans 8 territoires, à travers des missions de volontaires entre 2020 et 2022 : Barcelone, Grenoble, Lisbonne, Palerme, Montreuil, Le Vigan, Liège et Berlin. A travers le socle commun, nous montrons que la promotion d'une gouvernance alternative des migrations émerge du local et n'est permise qu'à travers une volonté politique forte et assumée de la part des Villes, à partir d'une vision qu'un autre accueil des personnes exilées est possible et nécessaire. Enfin, le socle commun témoigne que c'est bien souvent l'existence et le dynamisme d'un tissu associatif protéiforme qui explique le succès des initiatives en faveur d'un accueil digne des migrant.es.

Rendre possibles la participation politique et l'exercice de la citoyenneté des résident·es étranger·es : favoriser le « pouvoir d'agir »

Ce premier axe est la pierre angulaire d'une politique accueillante, en ce sens qu'il est la condition *sine qua non* du respect des deux autres piliers du socle commun. En effet, pour promouvoir une autre vision des migrations et mettre en place une politique efficace d'accès inconditionnel aux droits, il est nécessaire d'inclure les personnes migrantes dans le processus de construction des politiques publiques et des dispositifs d'accueil. Reconnaître aux personnes issues d'un parcours migratoire leur place dans nos sociétés, au-delà d'un statut d'« accueilli·e » suppose de reconnaître leur « pouvoir d'agir » et leur participation de fait à la vie des territoires, mais aussi d'ouvrir les droits et les espaces de participation et de représentation politique. Ainsi, la participation politique et la citoyenneté de résidence sont deux éléments fondamentaux pour dépasser une approche d'assistance et reconnaître le rôle actif des personnes migrantes dans la ville.

Les politiques municipales favorisant la participation des résident·es étranger·es, se déclinent en trois approches.

En premier lieu, Les institutions publiques doivent ouvrir des instances de démocratie participative dédiées aux résident·es étranger·es à travers les conseils consultatifs, des budgets participatifs, etc...

En deuxième lieu, nous insistons sur l'importance de la prise en compte de l'auto-organisation politique des personnes concernées. Il convient de reconnaître la multiplicité des formes de participation dans lesquelles s'engagent de fait les personnes, quel que soit leur statut administratif : activités culturelles, sociales, économiques et politiques. Le tissu associatif et militant joue un rôle primordial dans l'accès à ces leviers participatifs. A Liège, l'union des résidents sans papiers au sein du collectif « La Voix des Sans-papiers de Liège » leur permet de mener un combat politique et militant pour la régularisation, à travers des actions d'occupation, la mise en place d'une sécurité sociale solidaire et l'entretien d'un dialogue avec le Bourgmestre de Liège.

Enfin, de plus en plus de territoires, à l'image de la commune du Vigan, portent une réflexion sur une carte de citoyenneté de résidence, comme levier pour l'accès aux droits et la reconnaissance sociale et politique. Selon les modalités, ces cartes ont le pouvoir d'officialiser la reconnaissance de l'appartenance des résident·es étranger·es au territoire et de servir de levier symbolique et politique auprès des instances nationales pour le droit au séjour et la régularisation des personnes sans papiers.

RECOMMANDATIONS

- **Permettre aux personnes exilées de participer à la vie de la cité en s'exprimant non seulement sur les enjeux qui les touchent spécifiquement mais aussi en leur rendant accessibles les instances de la démocratie locale pour renforcer depuis leur regard les politiques de la Ville de façon transversale** : soutien aux associations culturelles et de solidarité, diffusion de l'information sur les outils de participation, médiation linguistique, adapter les espaces de participation aux possibilités financières, matérielles, géographiques, temporelles et mentales des résident.es étranger.es.
- **Établir une communication plus large avec la population, au-delà des cercles militants** pour approfondir la compréhension des enjeux et adhésion aux projets ;
- **Pérenniser un dialogue et un échange société civile/ municipalité** pour l'élaboration des politiques ;
- **Amorcer une réflexion sur la carte de citoyenneté de résidence** à travers un dialogue entre les acteurs institutionnels et la société civile, en particulier les premier.es concerné.es ;
- **Promouvoir le droit de vote et l'éligibilité des personnes étrangères aux élections locales.**

Promouvoir une vision des migrations fondée sur l'interculturalité pour la reconnaissance des droits de tou·tes

Une étape essentielle à la garantie d'un accueil digne et à l'inclusion des personnes migrantes, est la promotion d'un autre discours sur les migrations, qui valorise la diversité comme une richesse, lutte contre les discriminations et favorise la cohésion sociale entre les habitants de différentes origines sociales et culturelles. Cette approche se concrétise à la fois par un travail d'historicisation et de construction d'une mémoire collective autour des migrations et par des initiatives qui visent à promouvoir des espaces d'échanges interculturels et inclusifs entre les habitant.es.

En effet, la co-construction, avec les autorités locales et les acteurs de la société civile, d'une mémoire collective incluant l'histoire des exilé.e.s, est nécessaire pour porter un récit antiraciste et conscient des dynamiques historiques et actuelles liées à la colonisation, revendiquer la fierté d'un territoire construit grâce à son histoire migratoire et affirmer l'appartenance de tou·tes à un même territoire. À Lisbonne, c'est à l'initiative d'une association lisboète d'afrodescendant·es, Djass, qu'a été proposée au vote

citoyen, à travers le budget participatif, la construction d'un mémorial en hommage aux personnes victimes de l'esclavage.

Par ailleurs, pour lutter contre les dynamiques d'exclusion et de ségrégation, il est nécessaire de travailler au renforcement de la cohésion sociale par l'ouverture d'espaces de rencontres et l'organisation d'événements et activités interculturelles entre habitant.es de différentes origines sociales et culturelles.

RECOMMANDATIONS

- **Reconstruire le récit migratoire dans une perspective antiraciste, solidaire, et internationale, en collaboration avec des représentant.es des communautés, en particulier des populations opprimées, racisées ou colonisées** : promouvoir des cycles de rencontres et débats dans les écoles, universités, services municipaux ;
- Face aux alternances politiques, **mener un travail d'historicisation et de mémoire**, afin de généraliser et pérenniser une approche interculturelle et inclusive de la cohésion sociale ;
- Pour pérenniser ces politiques, **établir un dialogue avec la société civile et les organismes de la Ville tels que des bibliothèques et musées, mais aussi travailler au niveau interne de la municipalité** en trouvant des consensus sur la réalité historique, culturelle, sociale, statistique et économique des migrations sur le territoire ;
- **Lutter contre la stigmatisation et les discriminations à travers un travail de formation et de sensibilisation du personnel des services publics** à l'histoire et aux enjeux actuels de la migration et de l'accueil (formations, charte de non-discrimination, etc.) ;
- **Adopter une approche transversale et interculturelle de la migration et du vivre-ensemble dans les politiques publiques, les centres sociaux et les espaces associatifs** : inclure les compétences liées à la médiation culturelle dans les critères de recrutement des agents publics, favoriser les espaces de rencontres et d'échanges interculturels (au sein des écoles, des espaces culturels et de mémoire, de festivals, etc.)

Favoriser l'accès universel aux droits par un travail de collaboration transversale et pérenne entre acteurs locaux

Enfin, accueillir dignement implique de respecter les droits fondamentaux de chacun-e, quel que soit son parcours migratoire, mais aussi de faciliter l'accès aux droits sociaux, économiques et politiques à tou.tes les résident.es, de façon globale et pérenne. Il faut alors repenser l'accès aux droits au-delà des catégories introduites par des politiques de tri, qui tendent à exclure ou maintenir certaines personnes aux marges du droit commun, en fonction de leur situation administrative ou de la durée de leur séjour sur le territoire. Au-delà d'une perspective urgentiste, humanitaire, reposant sur l'assistance de quelques-un-es et la garantie d'un seuil minimum de protection aux plus précaires, il s'agit de promouvoir et d'ancrer une approche en termes de droits et d'émancipation de toutes et tous, de manière universelle.

Défendre l'accès aux droits de toutes les personnes habitant le territoire et notamment celui des exclues que sont souvent les exilé-es, exige de penser ensemble et de façon transversale l'action des acteurs de terrain institutionnels et associatifs dans les différents champs d'accès aux droits. Lorsque le dialogue entre acteurs institutionnels et associatifs n'est pas établi, il est important que la société civile se coordonne et s'organise au sein d'un même territoire, afin de faire valoir ses propositions et ses ressources. À Liège, des associations, des syndicats, des collectifs et des citoyens se sont constitués en collectif et ont mené un dialogue avec la Ville qui a abouti au vote d'une motion en novembre 2017 comprenant une cinquantaine d'engagements de la part de la municipalité, visant à rendre le territoire liégeois plus accueillant et à garantir un accès effectif aux droits des personnes.

Il est cependant certain que l'engagement des territoires pour l'accès universel aux droits, aussi fort soit-il, se heurtera toujours aux politiques étatiques de restriction d'accès à la régularisation et à la nationalité, en raison du système actuel de partage des responsabilités liées à l'accueil. Ainsi, il est nécessaire de repenser un autre modèle de gouvernance des migrations, qui impose à la fois la responsabilité de l'État liée à la protection digne et inconditionnelle de toutes les personnes présentes sur le territoire national, et permette un dialogue et un meilleur partage de compétences entre l'État et les territoires locaux concernant l'installation durable des personnes migrantes et l'accès au séjour régulier.

RECOMMANDATIONS

- **Multiplier et renforcer les espaces d'accès à l'information, renforcer l'accessibilité et la formation aux outils numériques** pour faciliter les démarches d'accès aux droits ;
- **Travailler à l'inclusivité des espaces d'accès aux droits** par la prise en compte du genre, de l'âge, de la langue, de la mobilité des personnes et des dimensions du territoire ;
- **Renforcer les mesures d'accès aux droits pour les personnes en situation administrative irrégulière** souvent mises dans l'angle mort du Droit : démarches « d'aller-vers », lutte contre le non-recours, mesures pour protéger des contrôles d'identité, soutien aux initiatives citoyennes qui apportent une aide inconditionnelle, etc...
- Créer des postes de coordination au sein des municipalités **pour renforcer la mise en lien des acteurs associatifs et institutionnels engagés dans l'accès aux droits et l'accompagnement**, et favoriser les complémentarités (coordination des espaces de solidarité, des permanences d'écrivain public, des ateliers socio-linguistiques...);
- **Favoriser l'indépendance financière des acteurs associatifs et des projets** au-delà des financements de court-terme liés aux appels à projet, pour les inscrire dans une temporalité plus longue, pouvoir répondre de façon adaptée aux enjeux et limiter les situations de rupture de droits pour les personnes concernées.

Conclusion

La nécessité de s'engager pour un meilleur modèle de gouvernance des migrations, qui impose à la fois la responsabilité de l'État liée à la prise en charge inconditionnelle des personnes migrantes, et permette un meilleur dialogue et partage de responsabilités entre l'État et les territoires.

Le socle commun démontre qu'une politique accueillante vis-à-vis des personnes exilées est non seulement possible mais qu'elle existe déjà dans un certain nombre de territoires. À travers les initiatives recensées, les autorités locales travaillent ensemble, en fonction de leurs ressources, à garantir un accueil digne à toutes et tous. En cela, les territoires revendiquent leur capacité d'accueil, souvent au-delà des compétences qui leur sont attribuées. Cependant, cet engagement assumé des territoires rencontre une limite majeure : les obstacles à la régularisation et l'ensemble des compétences étatiques qui créent des droits différenciés entre les nationaux, les immigré.es de différents statuts et les personnes en situation irrégulière. Ainsi, il est essentiel que les différents acteurs de la société civile et les autorités locales

coopèrent au sein de réseaux et d'alliances locales, régionales et internationales telles que l'Alliance Migrations, et partagent leurs leviers politiques pour porter ensemble un plaidoyer auprès des autres échelles de gouvernance. Enfin, pour induire un changement durable des politiques migratoires, il est nécessaire de repenser la relation des territoires locaux à l'État et promouvoir ainsi un autre modèle de gouvernance des migrations. Celui-ci devra à la fois imposer la responsabilité de ce dernier liée à la prise en charge inconditionnelle de toutes les personnes présentes sur le territoire et reconnaître les territoires locaux comme des parties prenantes légitimes de l'accueil et de l'accès au séjour et à la citoyenneté, à travers un meilleur dialogue et un meilleur partage des responsabilités avec l'État. Au sein de l'Alliance Migrations, les acteurs locaux aspirent à se donner les moyens d'induire ensemble ce changement de gouvernance.